



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/263/Corr.1
E/1994/112/Corr.1
28 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION
DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE
FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS
L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À
CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1994
Point 5 c) de l'ordre du jour
QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES
ET DROITS DE L'HOMME :
APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET LES INSTITUTIONS
INTERNATIONALES RATTACHÉES À
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Le rapport du Secrétaire général relève des points de l'ordre jour indiqués ci-dessus.
